



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – 5 AOÛT 2024 À 18H45

Projets de règlement 712-39-2024 et 731-01-2024

Avis est par les présentes donné aux personnes de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :
 - 1- **PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 712-39-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 712-00-2013 POUR DES FINS DE CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 162-31 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE RELATIF À L'EXPLOITATION ACÉRICOLE**
 - 2- **PROJET DU RÈGLEMENT 731-01-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 646-10 AFIN D'INTÉGRER LA NOTION D'ÎLOTS DE CHALEUR**
2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ces projets de règlement feront l'objet d'une assemblée publique de consultation, le **5 août 2024 à 18h45**, à la salle Simon Lacoste, située à l'hôtel de ville de Saint-Amable, au 575 rue Principale.
3. L'objet du règlement **712-39-2024** est :
 - l'ajout de l'article 280.1 concernant les dispositions relatives à l'usage « Cabane à sucre »;
 - la modification de l'article 281 concernant les dispositions spéciales applicables aux commerces reliés à l'agrotourisme;
 - l'ajout de définitions à l'annexe 1 : « Aire de repos (exploitation acéricole) » et « Cabane à sucre (exploitation acéricole) »

L'objet du règlement **731-01-2024** est :

- l'ajout d'un alinéa concernant les îlots de chaleur dans la section *Environnement et zones de contraintes particulières* ;

- l'identification de toute partie du territoire de la ville sujette aux îlots de chaleur ;
 - l'ajout de moyen à mettre en place afin d'atténuer les effets nocifs ou indésirables des îlots de chaleur ;
4. Le projet de règlement **712-39-2024** comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement **731-01-2024** ne comporte pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

5. Ces projets de règlement peuvent être consultés du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h15, et le vendredi de 8h à 13h, au comptoir d'accueil de l'hôtel de ville de Saint-Amable, situé au 575 rue Principale, ou au www.st-amable.qc.ca (section « Règlements municipaux – Projets de règlement) ou en communiquant avec la Direction du greffe par courriel à greffe@st-amable.qc.ca en précisant le numéro du règlement concerné, afin d'obtenir toute information complémentaire.

Saint-Amable, ce 5^e jour de juillet 2024.

Maxime Dupuis
Greffier adjoint